La directrice Prospective, études et Jeux Olympiques et Paralympiques

Prospective et Etudes/22001514-AC/SMN
Affaire suivie par :
Anne CHOBERT
Tél : 01 82 53 80 07
Mél : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

Paris le 16 MAI 2022

Monsieur Michel LEPRÊTRE
Président
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 ORLY AÉROGARE CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception 2C 142 147 7916 4

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 23 mars 2022 et reçu le 28 mars 2022, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ivry-sur-Seine.

Les services d'Île-de-France Mobilités sont attentifs à la compatibilité des PLU avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, ce dernier fixe un cadre réglementaire en matière de normes de stationnement (véhicules individuels motorisés et vélos). Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement du PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparait que le règlement du projet de PLU modifié de la commune d'Ivry-sur-Seine est globalement compatible avec les prescriptions et les recommandations du PDUIF. Il appelle néanmoins quelques observations d'Île-de-France Mobilités qui sont explicitées dans le tableau d'analyse joint à ce courrier. En cas de question, vous pouvez contacter les services d'Île-de-France Mobilités à l'adresse courriel urbanisme@iledefrance-mobilites.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

L. De

Laurence DEBRINCAT

PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU modifié avec le PDUIF